



Site Natura 2000 FR8201738

« Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants »

Compte-rendu du Comité de pilotage 2014

7 octobre 2014

Lieu: Salle du Conseil municipal – Le Bourg d'Oisans

Date : **7 octobre 2014**

Horaires : 14h – 16h00

Ordre du jour :

- Rappels sur Natura 2000
- Présentation de l'actualisation du périmètre du site Natura 2000
- Bilan de l'animation et des actions engagées
- Perspectives

Intervenants :

- André SALVETTI, Président du Comité de pilotage, Maire du Bourg d'Oisans
- Yves BARET – Responsable du service aménagement – Parc National des Ecrins,
- Pascale BOULARAND – Service environnement - DDT,
- Justine COULOMBIER – Chargée de mission Natura 2000 – Parc National des Ecrins.

Feuille de présence

NOM	PRENOM	ORGANISME	MAIL
SALVETTI	André	Président du Comité de pilotage, Maire du Bourg d'Oisans	andre.salvetti@mairie-bourgdoisans.fr
BARET	Yves	Responsable du service aménagement - PN Ecrins	yves.baret@ecrins-parcnational.fr
COULOMBIER	Justine	Chargée de mission Natura 2000	justine.coulombier@ecrins-parcnational.fr
BALME-DEBIONNE	Maud	Chargée de mission Contrat rivière Romanche –SACO	m.balme@ccoisans.fr
BOULARAND	Pascale	Service environnement –DDT 38	pascale.boularand@isere.gouv.fr
ZIMMERMANN	Sébastien	Fédération départementale des Chasseurs	sebastien.zimmermann@chasse38.com
FOGLAR	Hélène	FRAPNA	helene.foglar@frapna.org
GUIGNARD	Thierry	Elu Venosc – SIVOM Venosc	gtitou@sfr.fr
DODE	Maryvonne	Adjointe mairie de Mont de Lans	maryvonedode@hotmail.fr
BEL	Florence	Elue Mont de Lans	fbel@wanadoo.fr
DOMENGET	Guillaume	UNICEM/SOVEMAT	guillaume.domenget@colas-ra.com
ARTHAUD	Jean-Louis	SUO	jeanlouis.arthaud@orange.fr
HAUSSLER	Jimmy	Agriculteur - APAO	jimmy.haussler@laposte.net
GIRARD	Didier	Agriculteur - APAO	coucou333@wanadoo.fr
COIN	Sonia	Chambre d'agriculture - APAO	sonia.coin@isere.chambagri.fr
DYBUL	Floriane	CLE Drac Romanche	cartographie@drac-romanche.com
LE CHATELIER	Baudouin	Commune de la Garde	b.lechatelier@wanadoo.fr
HABERT	Yoann	Commune de la Garde	yohabert@gmail.com
GOMES	Jean-François	ADIDR	jf.gomes@adisere.fr

Les personnes excusées :

LPO, FAI, SIERG, Monsieur Pichoud, CRPF, Avenir – CEN, ONEMA, DREAL, EDF, Gentiana, secteur de l'Oisans (PNE).

Introduction

Monsieur Salvetti, président du Comité de Pilotage, introduit la réunion. Il souhaite la bienvenue aux différents membres pour ce comité de pilotage du site Natura 2000 de la « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants ».

Il rappelle que le réseau Natura 2000 a été créé afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau concerne de nombreux sites en Europe et en France. L'Oisans est concerné par plusieurs sites Natura 2000.

Monsieur Salvetti souligne que la constitution de ce réseau représente ainsi un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables comme la plaine de Bourg d'Oisans. Il insiste sur le fait que Natura 2000 n'apporte pas que des contraintes et que cela peut être un atout pour le territoire.

L'animation du DOCOB est en cours, depuis 2010, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux du site (chasseurs, naturalistes, pêcheurs, forestiers, agriculteurs, et professionnels du tourisme) avec un certain nombre d'actions lancées qui vont être présentées aujourd'hui. Monsieur Salvetti souligne l'importance du portage par le Parc national des Ecrins de l'animation Natura 2000.

Le Comité de pilotage n'a pas rassemblé depuis 2010. Il est très important que l'ensemble des personnes concernées puissent se trouver autour de la même table afin d'échanger.

A l'issue de l'introduction, Monsieur Salvetti propose qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter. Il laisse ensuite la parole à Madame Coulombier, chargée de l'animation Natura 2000.

Présentation du site Natura 2000

Madame Coulombier précise qu'elle est en charge de l'animation sur 2 autres sites Natura 2000 : le Massif du Taillefer et le Col d'Ornon et qu'elle a pris la suite de Monsieur Mayade en 2013.

Madame Coulombier rappelle la raison de l'existence du site Natura 2000 sur la plaine du Bourg d'Oisans et ses versants et l'historique d'élaboration du document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000. Elle explique quels sont les outils de mise en œuvre de Natura 2000 et souligne que la charte Natura 2000 s'adresse à tous. Elle est adaptée pour chaque milieu et est basée sur un engagement volontaire des propriétaires, gestionnaires, usagers...

Ensuite, elle présente les différents milieux naturels et espèces qui font de ce territoire, un site exceptionnel : prairies de fauche, zones humides, pelouses et coteaux steppiques, landes, forêts, ...

Actualisation du périmètre du site Natura 2000

Madame Coulombier présente les raisons et la démarche mise en œuvre pour actualiser le périmètre du site Natura 2000. Elle présente la cartographie actualisée du territoire concerné par le site Natura 2000.

Madame Bel demande s'il faut toujours « rajouter » de la surface lorsqu'on enlève les hameaux ou zones qui n'ont pas d'intérêt biologique.

Madame Boularand précise que ce n'est pas obligatoire mais que les principaux ajouts sont motivés par l'existence de milieux naturels intéressants peu représentés au sein du site Natura 2000 et qui enrichissent sa valeur.

Bilan de l'animation et des actions mises en oeuvre

Madame Coulombier présente pour chaque action du DOCOB, l'état d'avancement et les actions réalisées.

Sur les **Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)** qui visent à accompagner les agriculteurs dans le maintien d'activités extensives et environnementales sur le territoire, Monsieur Salvetti explique l'importance du polder d'altitude de la plaine des sables pour l'agriculture, les paysages et l'environnement et qu'il faut clarifier la question qui concerne la remise en prairies de parcelles enfrichées. Un échange s'ensuit sur la dynamique forestière, les haies qui prennent de l'ampleur, le foncier dans la plaine. Lorsqu'une parcelle s'enfriche, au bout de quelques temps, elle change de statut et passe en « bois ». Pour la rouvrir, il faut demander une autorisation de défrichement et compenser le défrichement.

Monsieur Salvetti souligne l'importance du maintien des agriculteurs et de l'agriculture pour le territoire ainsi que l'importance du maintien de l'entretien des bords de parcelles (haies, béallières) et des coteaux.

Madame Coulombier précise qu'il est envisagé d'organiser une réunion notamment sur la question de l'enfrichement des coteaux avec les partenaires et élus concernés afin de réfléchir aux solutions possibles.

Elle précise que de nouvelles mesures MAEC seront certainement contractualisables en 2015 et qu'il existe les Plans pastoraux territoriaux pour certains investissements.

Sur les **rivières** :

- Concernant la circulation motorisée dans le secteur du Buclet, Monsieur Salvetti précise qu'un arrêté municipal a été pris (en 2007) mais que l'accès aux parcelles privées et au village des gauchois n'a pas permis de le maintenir. Madame Coulombier souligne auprès de l'ADIDR que la barrière de la digue de la Croix du Plan est défectueuse et que la circulation dans ce secteur est régulière.
- Sur l'entretien réalisé par le SUO, Monsieur Arthaud précise que le risque inondation est important et que les riverains sont touchés si des arbres viennent à entraver l'écoulement de l'eau. Madame Coulombier explique qu'un travail est à engager pour adapter les entretiens dans des milieux très naturels comme les Alberges mais qu'elle comprend bien l'enjeu « inondation ».
- Concernant le gué du Vénéon, Madame Boularand rappelle que d'un point de vue réglementaire, ce gué aurait déjà dû être enlevé. Monsieur Salvetti précise que des études sont nécessaires et qu'une réunion se tiendra en novembre avec l'ensemble des personnes concernées. En effet, les conséquences de l'enlèvement de ce gué ne sont pas connues.

Sur les **forêts**, aucune question particulière n'est soulevée.

Concernant les **chauves-souris**, Madame Foglar demande s'il est envisagé de mener des actions sur l'éclairage public. En effet, la lumière blanche (LED) est néfaste aux insectes et aux chauves-souris. Monsieur Salvetti répond qu'il existe un plan climat énergie porté par le territoire et qu'il existe au sein de ce plan, des actions en lien avec l'éclairage public.

Monsieur Baret précise que lors du suivi de la colonie de Bourg d'Oisans par vidéo, les images étaient retransmises en direct

Monsieur Salvetti précise également qu'il y a eu des conférences et des diffusions d'images de ce qui se passait dans le gîte ainsi que du suivi géolocalisé des parcours de "chasse" des chauves-souris et que cela était intéressant.

Au sujet du **Sonneur à ventre jaune**, il était prévu dans le DOCOB d'interdire les campagnes de démoustication dans les zones privilégiées de présence de l'espèce. Il semble que cela ne soit pas le cas actuellement. Le conseil Général pilote de la zone ENS et de la démoustication doit être alerté.

Une action sur la zone des Alberges devrait être lancée pour réunir les usagers et envisager des possibilités d'amélioration des conditions de reproduction du crapaud.

Sur les plantes invasives, Madame Coulombier précise qu'il est préférable de ne pas intervenir soi-même au risque d'accentuer la problématique. Le contrat de rivière mène en ce moment un travail sur cette thématique.

Des liens existent entre les actions menées dans le cadre du contrat de rivière et celles inscrites dans les DOCOB. Plus généralement, il peut exister plusieurs maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Perspectives

Madame Coulombier explique que l'animation est continue et que les actions déjà lancées se poursuivent mais que la priorité 2015, c'est les nouvelles contractualisations MAEC.

Madame Dode demande ce que change Natura 2000 pour un PLU et quelles contraintes cela apporte. Madame Boularand précise que les documents d'urbanisme doivent intégrer les enjeux environnementaux, Natura 2000 ou pas et que les différentes réglementations : loi Montagne, loi sur l'eau etc. sont souvent plus « restrictives » que Natura 2000.

Fin de présentation

Mr SALVETTI clôture ce comité de pilotage en remerciant l'ensemble des participants.

Rédaction : Justine Coulombier